



Déclaration sur la coopération mutuelle



conclu entre

La ville de Krosno
ul. Lwowska 28a
38-400 Krosno
République de Pologne
représenté par le Maire de la Ville Piotr Przytocki

et

La ville de Creil
Place François Mitterrand
60109 CREIL Cedex
République Française
représenté par le Maire de la Ville Jean-Claude Villemain

Préambule

La présente déclaration de partenariat résulte de la volonté désintéressée de participer au service du bien commun des habitants des deux villes. Les deux parties visent à la coopération dans l'esprit d'amitié mutuelle et de respects des valeurs telles que : la paix, la sécurité internationale, la coopération internationale, le développement et renforcement de la démocratie, l'état de droit, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La déclaration est faite par les deux parties afin de parvenir à une coopération étroite entre la ville de Krosno et la ville de Creil, permettant la création de conditions globales pour le développement de relations mutuelles dans les domaines de : l'éducation, le sport, la culture, la politique sociale et le développement régional.

Les deux villes s'engagent dans une démarche d'approfondissement des relations européennes entre elles et toutes leurs villes jumelles, en premier lieu avec Marl, ville jumelle conjointe.

La sphère de l'éducation

- Faciliter le développement des contacts entre les écoles de la Ville de Krosno et de la Ville de Creil.

- Mise en œuvre des projets dans le domaine de l'éducation et des échanges de jeunes.
- Coopération et échange d'expériences dans le domaine de l'aide et de l'éducation des jeunes.
- Créer les conditions pour la mise en œuvre de la coopération dans tous les domaines d'intérêt.
- **Connaissance mutuelle de la culture,**
- **du patrimoine national et de la langue.**

La sphère sportive

- Échange d'informations dans le domaine du sport amateur et professionnel.
- Participation d'athlètes amateurs et professionnels à des événements sportifs dans les deux villes et à des événements sportifs régionaux.

La sphère de la culture

- Collaboration sur des projets portés par la Ville de Krosno et la Ville de Creil.
- Échange dans le domaine de la musique, des arts du théâtre professionnels et amateurs, de la littérature, des beaux-arts, des arts appliqués, de la photographie et de l'architecture.
- Echange d'expositions dans le domaine de la muséologie.
- Coopération des médias locaux et régionaux.
- Approfondir et intensifier les contacts entre les institutions culturelles de la Ville de Krosno et de la Ville de Creil.

La sphère sociale

- Coopération et échange d'expériences dans le domaine de la protection de la vie et de la santé humaine et de la prévention sanitaire.
- Mise en œuvre des projets dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Échange d'expériences dans le développement et l'efficacité de l'aide sociale.
- Connaissance mutuelle des villes et des régions basée sur l'échange de projets communs dans le domaine de l'économie et du tourisme, en utilisant le potentiel des deux autorités municipales

Les domaines de coopération mentionnés dans cette déclaration ne constituent pas un programme clos et peuvent être étendus à l'initiative des villes de Krosno et de Creil, dans le cadre d'un programme global et contacts bilatéraux.

La déclaration a été faite en double exemplaire en français et en double exemplaire en polonais, les deux parties recevront une copie de chaque version linguistique ayant la même valeur.

Piotr Przytockki

Jean-Claude

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL31-DE



Maire de Krosno

Maire de Creil

Creil, Juin2023